

Conditions générales

1. Cette garantie est strictement assujettie aux conditions énoncées ci-après et en font partie intégrante.
2. La première année Fene-Tech offre une garantie complète pièces et main-d'œuvre pour les produits de marque Fene-Tech Inc., pour les produits dont Fene-Tech effectue la distribution la garantie du fournisseur s'applique.
3. Toute demande de service non fondée ou liée à une installation déficiente auront des frais applicables.
4. Pour les produits réparés ou remplacés, Fene-Tech couvre la période résiduelle de la garantie originale.
5. Toute défectuosité doit être signalée à l'intérieur de la période de garantie.
6. Cette garantie s'annule si le produit n'a pas été installé ou entretenu selon les normes du code du bâtiment CSA A440.
7. Fene-Tech Inc. se réserve le droit de modifier la conception de ses produits en tout temps sans encourir d'obligation pour les produits déjà fabriqués ou livrés.
8. La garantie Fene-Tech Inc. « Qualité à vie » (1) ne s'applique pas si le ou les produits ont été réparés ou modifiés par du personnel AUTRE que le personnel AUTORISÉ par Fene-Tech.
9. La garantie « Qualité à vie »* : Garantie de moins de 20 ans = 100% Fene-Tech et entre 20 et 25 ans = 20% Fene-Tech, 80% à la charge du propriétaire. Contre la formation du film (buée) au dépôt de poussière entre les feuilles de verre, cette défectuosité doit être causée par un manque d'étanchéité et non le bris de verre.

Couverture de la garantie «Qualité à vie» limitée temps après la date d'achat	Responsabilité Fene-Tech	Responsabilité propriétaire
---	--------------------------	-----------------------------

0 - 20 ANS

100%

0%

20 - 25 ANS

20%

80%

En vigueur

La présente garantie s'applique à tous les produits fabriqués par Fene-Tech Inc. destinés à être utilisés dans les provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Les produits installés à l'extérieur de ces provinces sont couverts pour le remplacement de pièces défectueuses seulement. (Le transport et la main-d'œuvre sont au frais du propriétaire de la résidence).

Garanties Fenêtres

Verre scellé à faible émissivité «Low-E» «Qualité à vie»

Tous les verres scellés installés en usine dans les fenêtres FeneTech sont sujets à la garantie «Qualité à vie»* contre la formation de film (buée) ou dépôt de poussière entre les feuilles de verre, cette défectuosité doit être causé par un manque d'étanchéité et non par le bris du verre et doit causer un obstacle permanent à la vision (placer à 3 pieds de l'œil observateur).

Cette garantie couvre pièces et main-d'œuvre pour la première année, par la suite, la garantie «Qualité à vie»* s'applique au remplacement du vitrage défectueux, excluant tous les autres frais (main-d'œuvre, transport, manipulation et matériel si requis). S'il s'agit d'un produit avec du verre scellé régulier clair, la garantie est de 10 ans. Thermos Robover depuis 2015 Garantie Qualité à vie, Thermos Cover avant 2015 Garantie 10 ans.

Conditions reliées au verre scellé

- Le verre scellé à changer doit être accessible de l'intérieur, tout frais d'échafaudage est à la charge du client ;
- Les verres scellés de grand format (25 pi² et +) peuvent entraîner des frais de manipulation ou de transport additionnel et devront pouvoir passer par les accès normaux de la résidence ;
- Les verres scellés vendues séparément ou seules sont exclues de cette garantie « Qualité à vie »* Le bris de verre spontané n'est pas couvert ;
- Les verres scellés avec du carrelage et/ou du barrotin de surface peuvent comporter des frais de main-d'œuvre additionnel.

Défauts du verre

- **Œil ou bulle** : Inclusion gazeuse de forme circulaire ou allongée dans le verre. Cette définition s'applique à toutes les inclusions du genre dont les dimensions maximales excèdent 1 mm. Une cavité arrondie à la surface du verre présentant un trou est une inclusion ouverte.
- **Poussière** : Infime particule d'un corps étranger, incorporée à la surface du verre ou présente à l'intérieur du vitrage isolant.
- **Saleté** : Corps étranger emprisonné entre les deux verres (souillure, empreinte de doigts, bavure de scellant, cheveu).
- **Encoche en « V » (chip)** : Éclat qui forme un « V » tranchant sur le bord du verre.
- **Égratignure** : Toute marque ou fissure sur la surface intérieure ou extérieure, semblant avoir été produite par un instrument tranchant ou rugueux. Les égratignures sont établies selon leur intensité : Égratignure légère : visible à une distance située entre 1 m et 1,5 m ; Égratignure forte : visible à plus de 1,5 m.
- **Éraflure** : Usure à la surface du verre rappelant l'aspect du verre givré. La largeur d'une éraflure est de beaucoup supérieure à celle d'une rayure ou d'une égratignure.
- **Éclat** : Fragment sur le rebord du verre. Il n'altère pas le vitrage isolant.
- **Filament** : Apparence filamenteuse à la surface du verre plus particulièrement sur le verre Low-E.

Méthode d'inspection visuelle

Codification des zones du verre : Pour les besoins d'inspection, le vitrage isolant est divisé en trois zones:

- **Zone A – Zone centrale** : Formant au centre du vitrage, un ovale, un cercle ou un rectangle, dont les axes ou les diamètres n'excèdent pas 80 % de la dimension totale.

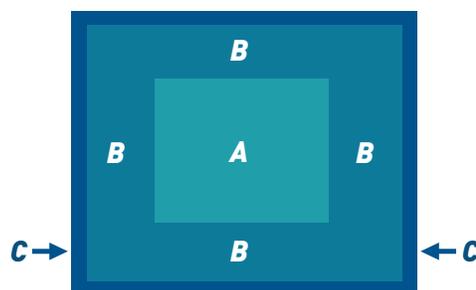
- **Zone B – Zone extérieure** : La surface comprise entre la zone A et la zone C.
- **Zone C – Zone encadrée** : Une zone périphérique de 13 mm de largeur à partir de la rive du verre.

Paramètres d'inspection :

- Placer le vitrage isolant en position verticale à 1 mètre (3 pi) de l'œil de l'observateur.
- Regarder à travers le vitrage isolant à la lumière du jour sans soleil direct ou dans une lumière indirecte permettant d'observer chaque type de défaut.
- Les défauts doivent être imperceptibles sous ces conditions, sinon les critères d'acceptation sont déterminés au tableau 1 pour les zones A et B1.

Limitations

- **Œil ou bulle** : Minimum de 2 mm (zone centrale) et 4 mm (zone extérieure).
- **Égratignure** : Non-visible à 3 pieds (zone centrale) et 5 pieds (zone extérieure).
- **Saleté autre** : Non-visible à 3 pieds (zone centrale) et 5 pieds (zone extérieure).



Bris de verre 1 an

Les verres scellés installés en usine dans les produits fabriqués par Fene-Tech Inc son sujet à la garantie de 1 an pour le bris de verre spontané à l'intérieur de la résidence.

Le verre ne doit porter aucune marque provoquée par le choc d'un objet.

En période hivernal, évitez le contact direct entre le verre et une source intense (soufflé) de chaleur. »

Composantes de PVC 20 ans

Toutes les fenêtres en PVC fabriquées par Fene-Tech Inc. sont garanties contre la délamination, le fendillement et la décoloration majeure.

La décoloration irrégulière causée par une exposition variable au soleil et tous les autres éléments naturels, n'est pas considérée comme un défaut.

L'exposition au soleil et les pluies acides peuvent affecter, au fil des années, le fini lustré du PVC et la perte de lustre, cela n'est pas couvert par la garantie.

Composantes d'Aluminium 20 ans extrusion / 10 ans profilé

Les composantes en extrusion d'aluminium sont garanties contre la déformation pour une période de 20 ans. Les composantes en profilés d'aluminium sont garanties contre la déformation pour une période de 10 ans.

Moulure ceinturant le verre scellé

Garantie 5 ans pour le PVC et le polypropylène contre le bris des soudures et/ou l'ondulation (Garantie 1 an s'il est peinturé).

Garantie 10 ans pour l'hybride contre le bris des soudures et/ou l'ondulation

Composantes de bois 1 an

Tous les cadres et volets de bois sont garantis contre le gauchissement qui excède 6 mm ou 1/4 de pouce. Toutes les pièces de bois doivent être peintes ou teintées avant leur installation. L'entretien périodique avec peinture ou teinture doit être faite afin d'assurer une bonne protection.

Les joints d'étanchéité sont à vérifier le printemps et l'automne et refaits si nécessaire dans le but d'éviter toute infiltration d'eau.

Peu importe l'essence de bois, les variations de couleur et la résine dans le bois sont des propriétés inhérentes au bois et ne peuvent être considérés comme des défauts aux termes de la garantie.

Quincaillerie 10 ans

Tout opérateur pour fenêtre à battant et auvent bénéficie de la garantie pour le produit dans lequel il est installé. Notre responsabilité se limite à la valeur de remplacement de l'opérateur en excluant la main-d'œuvre.

Toutes autres pièces de quincaillerie pour fenêtre à battant, auvent et toute la quincaillerie pour fenêtre à guillotine, coulissant sont garanties 5 ans.



Garanties Portes

Panneau d'Acier 10 ans

La garantie des portes d'acier Novatech couvre les déformations majeures telles que l'affaissement, le gonflement, la délamination et le gauchissement de plus de 6mm ou 1/4 de pouce.

Limitation des défauts visibles

- Bosse : non-visible à 5 pieds
- Égratignure : non-visible à 5 pieds
- Retouche ou défaut de peinture : non-visible à 5 pieds
- Ondulation : non-visible à 5 pieds
- Les défauts ou bris suite à l'installation ne seront pas couvert par la garantie.

Verre scellé portes garantie 10 ans

Clair et carrelage, vitrail, taillé, texturé, sérigraphie.

Les verres scellés installés dans les portes d'acier FeneTech Inc. sont garantis contre la formation de buée et de dépôt de poussière causée par le manque d'étanchéité et non par le bris du verre et doit causer un obstacle permanent à la vision.

Tous les vitraux des portes d'acier sont des produits de distribution, la garantie du fournisseur s'applique.

Conditions reliées au verre scellé

- Les verres scellés de grand format (25 pi² et +) peuvent entraîner des frais de manipulation ou de transport additionnel et devront pouvoir passer par les accès normaux de la résidence ;
- Les verres scellés avec du carrelage et/ou du barrotin de surface peuvent comporter des frais de main-d'œuvre additionnel ;
- Égratignure : Toute marque ou fissure sur la surface extérieure (face 1 et face 4), semblant avoir été produite par un instrument tranchant ou rugueux est non garantie.

Pentures portes 1 an

Les pentures régulières sont garanties contre la rouille pendant 1 an (sauf celles du côté extérieur), tandis que les pentures à billes en acier inoxydable bénéficient d'une garantie de 5 ans contre la rouille et sur leur fini.

Poignées Multi-Point pour Portes garantie 5 ans

Fini : Le fini est garanti la première année. Il est de la responsabilité du client de faire un entretien régulier afin de préserver le fini de la poignée multipoints.

Exclusions : Aucune garantie sur les ajustements requis après l'installation. Aucune main-d'œuvre incluse.

Tous les ensembles de poignées de portes vendus par Ferco Ferrures de Bâtiment Inc. sont garantis pour 5 ans contre les défauts de matériaux et de fabrication tant que les produits demeurent la propriété de l'acheteur original, et qu'ils sont utilisés dans la résidence où ils ont été installés à l'origine.

- Cette garantie exclut les égratignures et/ou abrasions, les produits ayant été altérés et/ou mal installés, abusés et/ou mal utilisés.
- Tout ensemble de poignées utilisées dans un édifice commercial est exclu.
- Cette garantie ne couvre pas les frais encourus (main d'œuvre ou autres) pour enlever et/ou réinstaller les produits de poignées de porte.

Balais de porte et coupe-froid 1 an

- Veuillez-vous assurer que l'installation est conforme, une installation non-conforme brise souvent le balai de porte (par frottement intensif du balai).



Peinture portes et fenêtres

Fene-Tech inc. **garantit 10 ans** sur la tenue de la couleur de la peinture appliquée en usine sur ses produits à condition que :

- La peinture ne se décolore pas de façon inégale, avec une tolérance maximale de 5 unités Delta E.
- Les produits soient peints avec une peinture de haute qualité de type polyuréthane acrylique deux composantes. Cette peinture respecte une norme de qualité reconnue (AAMA-2604).
- Les produits soient exposés de manière uniforme au soleil et aux éléments extérieurs.

Composantes : fenêtres PVC et aluminium / portes d'acier - 10 ans

Toutes les fenêtres en PVC ou aluminium ainsi que les portes d'acier peinturées par Fene-Tech Inc. sont garanties 10 ans contre la délamination, le fendillement et la décoloration majeure.

Fene-Tech inc. fournira la quantité de peinture nécessaire pour effectuer les retouches, selon un partage de responsabilité entre Fene-Tech inc. et le propriétaire ou le réclamant, tel que précisé dans les modalités détaillées de la garantie, et sous réserve des exclusions mentionnées ci-après.

La décoloration irrégulière causée par une exposition variable au soleil et tous les autres éléments naturels, n'est pas considérée comme un défaut.

L'exposition au soleil et les pluies acides peuvent affecter, au fil des années, le fini lustré et la perte de lustre, cela n'est pas couvert par la garantie.

Garanties des produits de distribution

Portes Patio | Decko

<https://www.portesdecko.com/wp-content/uploads/2023/05/Garantie.pdf>

Portes Patio | Novatech

https://www.grouphenovatech.com/fr_canada_quebec/guaranty.html

Portes de Garage | Garaga

<https://www.garaga.com/fr-ca/informations/pourquoi-choisir-garaga/garantie>

Fenêtres de porte | Novatech

https://fene-tech.com/wp-content/uploads/2025/04/Garantie_fenestres_de_porte_janvier_2024.pdf

Produits Bois | Belisle

<https://www.belislewindows.com/garantie/#garantie-limit-bois>

Exclusions à la garantie

Portes et fenêtres

Fene-Tech Inc. n'est pas responsable d'un mauvais rendement ou dommages attribuables à une installation déficiente ou une installation réalisée dans des conditions qui dépassent ou qui excèdent les normes de conception du produit ou les spécifications certifiées de rendement ou qui ne sont pas conformes au code du bâtiment ;

Fene-Tech Inc. n'est pas responsable d'un mauvais ou d'un manque d'entretien, de l'abus, de négligence, de vandalisme, de mouvement de structure de charge, de distorsion, de défaillance de fondation, de l'usure et de bris normaux ;

Fene-Tech Inc. n'est pas responsable si un produit n'est pas accessible par voie routière, si un produit est installé à plus de 75 kilomètres d'un détaillant autorisé, une entente préalable sur les frais de déplacement doit être acceptée ;

Fene-Tech Inc. n'est pas responsable de faire l'acquisition, le montage ou le démontage d'un système d'échafaudage si requis ;

La garantie ne couvre pas les réclamations indirectes ou punitives suite à l'utilisation et l'installation des produits Fene-Tech Inc. ;

La garantie ne couvre pas les problèmes reliés à la condensation intérieure occasionnée par un taux d'humidité élevé, par un manque de ventilation, d'aération ou de source de chaleur, communiquez avec un spécialiste en chauffage et climatisation afin de remédier à cette situation.

Toutes appels de service liés à une mauvaise installation ou non justifié pourrons engendrer des frais.

Notre garantie contre les bris s'arrête à la livraison chez le distributeur. Vous disposez de 48 heures après la livraison par Fene-Tech pour signaler tout bris ou dommage. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Les produits vendus en rabais dans le centre de liquidation de FENE-TECH, INC. sont exclus de l'application de la présente garantie.

Renseignements main-d'œuvre 1 an

Pour la première année Fene-Tech Inc. sera responsable des frais de main-d'œuvre nécessaires pour le remplacement de toutes composantes spécifiées dans la présente section. La main-d'œuvre est la responsabilité de Fene-Tech Inc. (première année) en vertu des limites en matière de distance et d'accessibilité.

Pour la réparation d'un produit, le propriétaire doit en assurer l'accessibilité à ses propres frais (échafaud, plate-forme, etc.). La présente garantie engage la responsabilité de FeneTech Inc. envers ses produits. Fene-Tech Inc. n'est toutefois pas responsable des dommages qui sont marginaux, indirects ou consécutifs.

Aucun distributeur, détaillant ou représentant de FeneTech Inc. n'a le droit de modifier ou accroître l'étendue de la présente garantie. Le propriétaire des produits Fene-Tech Inc. reconnaît avoir lu cette garantie, en comprendre le contenu et être lié par ses conditions et modalités.



Service après-vente

Si vous avez un problème avec un produit Fene-Tech Inc, contactez le distributeur qui vous a vendu le produit.

Pour un service rapide et efficace vous devez fournir les renseignements suivants :

- 1. Comment vous contacter : téléphone, cellulaire.*
- 2. L'adresse complète pour inspecter le produit.*
- 3. Identification du produit et description du problème (les photos sont utiles).*
- 4. Le numéro de production sur la preuve d'achat ou du numéro de facture.*

Si Fene-tech ne parvient pas à retrouver un document de preuve d'achat, il en est de la responsabilité du consommateur de fournir cette preuve.

Fene-Tech Inc. s'engage à traiter tous les appels de services dans les meilleurs délais.

Pour le traitement d'un appel de service, un numéro de service est attribué à notre distributeur. Lors de sa demande, nous examinerons le problème et prendrons les mesures appropriées avec un délai pouvant varier de 10 à 30 jours de la date où notre distributeur en fait la demande.

Advenant que le produit présente un défaut qui n'est pas couvert par la garantie, des frais de vérification et d'inspection peuvent être exigés pour toute visite qui est non justifiée, mais nécessaire pour établir la responsabilité.

L'évolution des techniques de fabrication et des matériaux tels que la quincaillerie, le coupe- froid peuvent changer, il est possible lors du remplacement que nous soyons contraints de remplacer par des pièces de qualités équivalentes.

Formulaire site internet : [Appel de services](#)

La présente garantie rentre en vigueur le 1^{er} avril 2025.

General Terms and Conditions

1. This warranty is strictly subject to the conditions set forth below and is an integral part thereof.
2. In the first year, Fene-Tech offers a full parts and labor warranty for Fene-Tech Inc. brand products. For products distributed by Fene-Tech, the supplier's warranty applies.
3. Any unfounded service request or any issue related to faulty installation will be subject to applicable fees.
4. For repaired or replaced products, Fene-Tech covers the remaining period of the original warranty.
5. Any defect must be reported within the warranty period.
6. This warranty becomes void if the product has not been installed or maintained in accordance with the CSA A440 building code standards.
7. Fene-Tech Inc. reserves the right to modify the design of its products at any time without incurring any obligation for products already manufactured or delivered.
8. The Fene-Tech Inc. "Lifetime Quality" warranty (1) does not apply if the product(s) have been repaired or modified by personnel OTHER than personnel AUTHORIZED by Fene-Tech.
9. "Lifetime Quality" Warranty: For products under 20 years = 100% covered by Fene-Tech. Between 20 and 25 years = 20% covered by Fene-Tech, 80% at the owner's expense. This warranty covers the formation of a film (fogging) or dust deposits between the glass panes, provided the defect is due to a lack of sealing and not glass breakage.

After Purchase Date	Fene-Tech Responsibility	Owner Responsibility
0 - 20 YEARS	100%	0%
20 - 25 YEARS	20%	80%

In effect

This warranty applies to all products manufactured by Fene-Tech Inc. intended for use in the provinces of Quebec, Ontario, and New Brunswick. Products installed outside of these provinces are covered only for the replacement of defective parts. (Transportation and labor costs are the responsibility of the homeowner).



Window Warranties

Sealed Low-Emissivity «Low-E» Glass - «Lifetime Quality»

All factory-installed sealed glass units in Fene-Tech windows are covered by the «Lifetime Quality» warranty* against the formation of film (fog) or dust deposits between the glass panes. This defect must be due to a seal failure and not glass breakage and must create a permanent obstruction to vision (when viewed from a distance of 3 feet from the observer's eye).

This warranty covers parts and labor for the first year. After that, the «Lifetime Quality» warranty* applies to the replacement of the defective glass unit, excluding all other costs (labor, transportation, handling, and materials if required). If the product features standard clear sealed glass, the warranty is 10 years. Robover sealed units since 2015 are covered by the Lifetime Quality warranty, while Cover sealed units manufactured before 2015 are covered by a 10-year warranty.

Conditions related to sealed glass

- The sealed glass unit to be replaced must be accessible from the interior; any scaffolding costs are the customer's responsibility.
- Large sealed glass units (25 ft² and more) may incur additional handling or transportation fees and must be able to pass through the standard access points of the residence.
- Sealed glass units sold separately or individually are excluded from the «Lifetime Quality» warranty. Spontaneous glass breakage is not covered.
- Sealed glass units with grilles and/or surface muntins may be subject to additional labor costs.

Glass defects

- *Eye or Bubble:* A gaseous inclusion in the glass, either circular or elongated in shape. This definition applies to all such inclusions with maximum dimensions exceeding 1 mm. A rounded cavity on the glass surface with an opening is considered an open inclusion.
- *Dust:* A tiny particle of a foreign substance embedded on the glass surface or present inside the insulated glass unit.
- *Dirt:* A foreign object trapped between the two glass panes (such as contamination, fingerprints, sealant residue, or hair).
- *V-shaped Chip:* A break that forms a sharp «V» on the edge of the glass.
- *Scratch:* Any mark or crack on the interior or exterior surface that appears to have been caused by a sharp or rough instrument. Scratches are categorized by their intensity:
 - *Light scratch:* Visible from a distance between 1m and 1.5 m.
 - *Severe scratch:* Visible from a distance greater than 1.5 m.
- *Scuff:* Wear on the glass surface resembling frosted glass. The width of a scuff is much greater than that of a scratch or a light scratch.
- *Chip:* A fragment on the edge of the glass. It does not affect the insulated glazing unit.
- *Filament:* A fibrous appearance on the surface of the glass, particularly on Low-E glass.

Visual inspection method

Glass Zone Coding: For inspection purposes, the insulated glazing unit is divided into three zones:

- *Zone A – Central Zone:* This forms an oval, circle, or rectangle at the center of the glazing, with the axes or diameters not exceeding 80% of the total dimension.

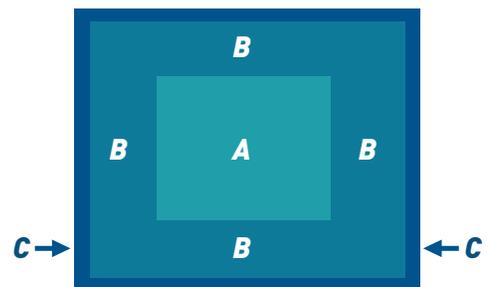
- *Zone B – Outer Zone:* The area between Zone A and Zone C.
- *Zone C – Framed Zone:* A peripheral zone 13 mm wide from the edge of the glass.

Inspection Parameters:

- Place the insulated glazing unit in a vertical position 1 meter (3 feet) from the observer's eye.
- Look through the insulated glazing unit in natural daylight, avoiding direct sunlight, or under indirect lighting that allows for the observation of each type of defect.
- The defects must be imperceptible under these conditions; otherwise, the acceptance criteria are determined in Table 1 for Zones A and B1.

Limitations

- *Œil ou bulle :* Minimum de 2 mm (zone centrale) et 4 mm (zone extérieure).
- *Égratignure :* Non-visible à 3 pieds (zone centrale) et 5 pieds (zone extérieure).
- *Saleté autre :* Non-visible à 3 pieds (zone centrale) et 5 pieds (zone extérieure).



Glass Breakage – 1 Year

Factory-installed sealed glass units in products manufactured by Fene-Tech Inc. are covered by a 1-year warranty for spontaneous glass breakage inside the residence. The glass must not show any marks caused by the impact of an object.

During the winter season, avoid direct contact between the glass and an intense (blown) heat source.

PVC components – 20 years

All PVC windows manufactured by Fene-Tech Inc. are warranted against delamination, cracking, and major discoloration. Irregular discoloration caused by uneven exposure to sunlight and other natural elements is not considered a defect. Exposure to sunlight and acid rain may, over time, affect the glossy finish of the PVC. Loss of gloss is not covered by the warranty.

Aluminum components – 20 years on extrusion / 10 years on profiles

The extruded aluminum components are warranted against deformation for a period of 20 years. The aluminum profile components are warranted against deformation for a period of 10 years.

Moulding surrounding the sealed glass

5-year warranty for PVC and polypropylene against weld breakage and/or warping (1-year warranty if painted).

10-year warranty for hybrid components against weld breakage and/or warping.

Wood components – 1 year

All wood frames and sashes are warranted against warping exceeding 6 mm (1/4 inch). All wood parts must be painted or stained before installation. Periodic maintenance, including painting or staining, must be performed to ensure proper protection.

Sealing joints must be inspected in the spring and fall and repaired if necessary to prevent water infiltration.

Regardless of the wood species, variations in color and the presence of resin are inherent properties of wood and are not considered defects under the terms of the warranty.

Hardware – 10 years

Any operator for casement and awning windows is covered by the warranty for the product in which it is installed. Our liability is limited to the replacement value of the operator, excluding labor.

All other hardware parts for casement and awning windows, as well as all hardware for double-hung and sliding windows, are warranted for 5 years.



Door warranties

Steel panel – 10 years

The Novatech steel door warranty covers major deformation such as sagging, swelling, delamination, and warping exceeding 6 mm (1/4 inch).

Limitation of visible defects

- Dimple: not visible at 5 feet
- Scratch: not visible at 5 feet
- Touch-up or paint defect: not visible at 5 feet
- Warping: not visible at 5 feet
- Defects or damage resulting from installation will not be covered by the warranty.

Sealed glass doors – 10 years warranty

Clear and patterned, stained glass, beveled, textured, silk-screened.

The sealed glass installed in FeneTech Inc. steel doors is warranted against fogging and dust buildup caused by a lack of seal, but not by glass breakage. The issue must cause a permanent obstruction to vision.

All stained glass in steel doors are distribution products; the supplier's warranty applies.

Our warranties

Conditions related to sealed glass

- Large sealed glass units (25 sq. ft. and larger) may incur additional handling or transportation fees and must be able to pass through the normal access points of the residence.
- Sealed glass with tile and/or surface grille may incur additional labor costs.
- Scratch: Any mark or crack on the exterior surface (face 1 and face 4), which appears to have been caused by a sharp or rough instrument, is not covered by the warranty.

Door hinges – 1 year

Regular hinges are warranted against rust for 1 year (except those on the exterior side), while stainless steel ball bearings hinges are covered by a 5-year warranty against rust and on their finish.

Multi-Point handles for doors – 5 years warranty

Finish: The finish is warranted for the first year. It is the responsibility of the customer to perform regular maintenance to preserve the finish of the multi-point handle. *Exclusions:* No warranty on adjustments required after installation. No labor included.

All door handle sets sold by Ferco Ferrures de Bâtiment Inc. are warranted for 5 years against defects in materials and workmanship, provided the products remain the property of the original purchaser and are used in the residence where they were originally installed.

- This warranty excludes scratches and/or abrasions, products that have been altered and/or improperly installed, abused and/or misused.
- Any handle set used in a commercial building is excluded.
- This warranty does not cover costs incurred (labor or otherwise) for removing and/or reinstalling the door handle products.

Door sweeps and weatherstripping – 1 year

Veillez-vous assurer que l'installation est conforme, une installation non-conforme brise souvent le balai de porte (par frottement intensif du balai).



Painting of doors and windows

Fene-Tech Inc. provides a 10-year warranty on the color retention of the paint applied at the factory on its products, provided that:

The paint does not discolor unevenly, with a maximum tolerance of 5 Delta E units.

The products must be painted with high-quality two-component acrylic polyurethane paint. This paint must meet a recognized quality standard (AAMA-2604).

The products must be exposed uniformly to sunlight and outdoor elements.

Components: PVC and aluminum windows | steel doors – 10 years

All PVC or aluminum windows, as well as steel doors painted by Fene-Tech Inc., are warranted for 10 years against delamination, cracking, and major discoloration.

Fene-Tech Inc. will provide the necessary amount of paint for touch-ups, according to a shared responsibility between Fene-Tech Inc. and the owner or claimant, as outlined in the detailed terms of the warranty, and subject to the exclusions mentioned below.

Irregular discoloration caused by variable exposure to sunlight and other natural elements is not considered a defect.

Exposure to sunlight and acid rain may, over the years, affect the glossy finish and cause loss of gloss, which is not covered by the warranty.

Warranty for distribution

products

Patio Doors | Decko

<https://www.portesdecko.com/wp-content/uploads/2023/05/Garantie.pdf>

Patio Doors | Novatech

https://www.grouphenovatech.com/fr_canada_quebec/guaranty.html

Garage Doors | Garaga

<https://www.garaga.com/fr-ca/informations/pourquoi-choisir-garaga/garantie>

Door Windows | Novatech

https://fene-tech.com/wp-content/uploads/2025/04/Garantie_fenêtres_de_porte_janvier_2024.pdf

Wood Products | Belisle

<https://www.belislewindows.com/garantie/#garantie-limit-bois>

Warranty Exclusions -

Doors and Windows

Fene-Tech Inc. is not responsible for poor performance or damage resulting from faulty installation or installation conducted under conditions that exceed or fall outside the product design standards or certified performance specifications, or that do not comply with building codes.

Fene-Tech Inc. is not responsible for poor or lack of maintenance, abuse, negligence, vandalism, structural load movement, distortion, foundation failure, normal wear and tear, or breakage

Fene-Tech Inc. is not responsible if a product is inaccessible by road, or if a product is installed more than 75 kilometers from an authorized retailer. Prior agreement on travel fees must be accepted.

Fene-Tech Inc. is not responsible for acquiring, assembling, or disassembling scaffolding systems if required.

The warranty does not cover indirect or punitive claims arising from the use and installation of Fene-Tech Inc. products.

The warranty does not cover issues related to indoor condensation caused by high humidity, lack of ventilation, airflow, or heat source. Please contact a heating and air conditioning specialist to address this situation

Any service calls related to improper installation or unjustified claims may result in charges. Our warranty against breakage ends upon delivery to the distributor.

You have 48 hours after delivery by Fene-Tech to report any breakage or damage. After this period, no claims will be accepted. Products sold at a discount in the FENE-TECH, INC. liquidation center are excluded from this warranty.

Labor information – 1 year

For the first year, Fene-Tech Inc. will be responsible for the labor costs necessary for the replacement of all components specified in this section. Labor is the responsibility of Fene-Tech Inc. (first year) within the limits of distance and accessibility.

For product repair, the owner must ensure accessibility at their own expense (scaffolding, platform, etc.). This warranty holds Fene-Tech Inc. responsible for its products. However, Fene-Tech Inc. is not responsible for marginal, indirect, or consequential damages.

No distributor, retailer, or representative of Fene-Tech Inc. has the right to modify or expand the scope of this warranty. The owner of Fene-Tech Inc. products acknowledges having read this warranty, understanding its content, and being bound by its terms and conditions.



After-sales service

If you have an issue with a Fene-Tech Inc. product, contact the distributor who sold you the product

For fast and efficient service, you must provide the following information:

- *How to contact you: phone, cell phone.*
- *Full address to inspect the product.*
- *Product identification and description of the issue (photos are helpful).*
- *The production number on the proof of purchase or invoice number.*

If Fene-Tech is unable to locate a proof of purchase document, it is the consumer's responsibility to provide this proof. Fene-Tech Inc. is committed to handling all service calls as quickly as possible.

For service requests, a service number will be assigned to our distributor. Upon receiving the request, we will examine the issue and take appropriate action within a timeframe that may vary from 10 to 30 days from the date our distributor submits the request.

If the product presents a defect not covered by the warranty, verification and inspection fees may be charged for any visit that is deemed unnecessary but required to establish responsibility.

Due to advances in manufacturing techniques and materials such as hardware and weatherstripping, it is possible that when replacing parts, we may be required to replace them with equivalent quality parts.

Website form: [Service request](#)

This warranty takes effect on April 1, 2025.